

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2021/42  Paraphe : <i>BS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Délibération n°DB2021/25 ANNULE ET REMPLACE DB2021/18 SUITE A ERREUR MATERIELLE</b>	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

**POUR : 22 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix mars deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 03/03/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

**Ayant donné pouvoir de vote** : Mme LAMPSON Nadège ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et M. THIÉRIER Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RENOVATION DE TOITURES/FACADES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire du 15/12/16 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour des rénovations de toitures :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
[REDACTED]	[REDACTED] 08300 NANTEUIL SUR AISNE Logement concerné : [REDACTED] 08400 SEMIDE	PO	16 280,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08390 SY Logement concerné : [REDACTED] 08390 SY	PB	21 488,79 €	10 000,00 €	1 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 BALLAY	PO	16 106,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08240 BRIQUENAY	PO	16 191,02 €	10 000,00 €	1 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08250 VAUX LES MOURONS	PO	21 949.13 €	10 000.00 €	1500.00 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

  
Le Président,  
Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 25 MARS 2021  
et de sa publication ou notification le 25 MARS 2021